**Stellantis et Galloo créent une coentreprise pour le recyclage des véhicules hors d’usage**

* La coentreprise proposera des services de recyclage pour les véhicules hors d’usage de Stellantis et d’autres constructeurs automobiles
* L’activité sera lancée fin 2023 en France, en Belgique et au Luxembourg, avant d’être étendue dans toute l’Europe
* Le recyclage fait partie des activités clés du modèle d’Economie Circulaire de Stellantis présenté dans le Plan Stratégique Dare Forward 2030

**5 juin 2023, AMSTERDAM** – [Stellantis N.V.](https://www.stellantis.com/fr) et [Galloo,](https://www.galloo.com/fr) un des leaders du recyclage de métaux, annoncent avoir signé aujourd’hui un protocole d’accord pour entamer des négociations en vue de créer une coentreprise spécialisée dans le recyclage des véhicules hors d’usage (VHU). Cette annonce confirme l’engagement du constructeur pour développer ses activités d’économie circulaire.

La coentreprise Stellantis-Galloo travaillera avec une sélection de centres de traitement agréés qui collecteront les VHU auprès de leurs derniers propriétaires afin de permettre la remise en état, la réutilisation et le recyclage des différentes pièces récupérées. Le lancement des activités est prévu pour fin 2023 en France, en Belgique et au Luxembourg, avant un déploiement dans toute l’Europe. La coentreprise proposera également ses services aux autres constructeurs automobiles.

« Si nous voulons réduire l’impact de nos véhicules sur l’environnement, il est essentiel que les clients puissent recycler facilement leurs véhicules hors d’usage », a déclaré Alison Jones, Senior Vice President Global Circular Economy chez Stellantis. « Réintégrer les pièces et les matériaux dans la chaîne de valeur permet de préserver les ressources limitées de notre planète et participe à notre objectif d’atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2038. Nous sommes impatients de démarrer ce programme cette année et de le déployer rapidement. »

« Nous sommes ravis d’annoncer ce nouveau pas en avant dans notre partenariat de longue date avec Peugeot et Citroën, puis avec Stellantis, et de continuer à ouvrir la voie vers des activités durables et responsables en donnant un tout nouveau sens au recyclage des véhicules hors d’usage », a déclaré Rik Debaere, CEO de Galloo. « Ensemble, avec Stellantis, nous menons la marche de l’innovation afin de garantir un avenir plus durable pour tous. »

Le recyclage fait partie intégrante de la [stratégie de la Business Unit Économie Circulaire de Stellantis, basée sur le principe des 4R](https://www.stellantis.com/fr/finance/evenements/evenement-economie-circulaire-2022) : Reman, Repair, Reuse, Recycle. Le programme de recyclage des VHU contribuera à multiplier par 10 le chiffre d’affaires lié au recyclage et par 4 celui des pièces détachées par rapport à 2021, et permettra de générer plus de 2 milliards d’euros de chiffre d’affaires d’ici 2030, l’un des objectifs énoncés dans le Plan Stratégique [Dare Forward 2030](https://www.stellantis.com/fr/groupe/dare-forward-2030) de Stellantis. Ce programme de recyclage soutient également l’ambition de Stellantis d’intégrer 40 % de matériaux verts dans ses nouveaux véhicules d’ici 2030.

La transaction sera finalisée après la signature des documents définitifs et sera soumise aux conditions de clôture usuelles ainsi qu’aux approbations réglementaires.

# # #

**À propos de Stellantis**

*Stellantis N.V. (NYSE : STLA / Euronext Milan : STLAM / Euronext Paris : STLAP) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande Tech Company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, www.stellantis.com.*

**À propos de Galloo**

*Fondée en 1939, Galloo figure parmi les entreprises les plus importantes et les plus innovantes de l’économie circulaire. Grâce à un important réseau composé de 42 succursales (BE, FR, NL), nous récupérons, transformons et réutilisons les métaux (ferreux et non ferreux), ainsi que certains types de plastiques industriels, pour le secteur mondial des matériaux de qualité.*

*Chaque année, Galloo donne une seconde vie à plus d’un million de tonnes d’acier, plus de 60 000 tonnes de métaux et 35 000 tonnes de plastique technique, avec un impact aussi minime que possible sur l’environnement.*

*Rendez-vous sur le site www.galloo.com ou contactez-nous à l’adresse :* [*communication@galloo.com*](mailto:communication@galloo.com)

**Contacts :**

**Stellantis**

**Fernão Silveira**

Global Communications / Stellantis

+31 6 43 25 43 41

fernao.silveira@stellantis.com

communications@stellantis.com

[www.stellantis.com](http://www.stellantis.com)

Valérie GILLOT

France communication / Stellantis

06 83 92 92 96

Valerie.gillot@stellantis.com

**Galloo**

**Sylvie Sarlet**

Communication / Galloo

+32 478 51 69 99

[Sylvie.sarlet@galloo.com](mailto:Sylvie.sarlet@galloo.com)

[Communication@galloo.com](mailto:Communication@galloo.com)

www.galloo.com

***DÉCLARATIONS PROSPECTIVES DE STELLANTIS***

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; les risques et autres éléments décrits dans le rapport annuel de l’entreprise sur le formulaire 20-F pour l’année clôturée le 31 décembre 2022 et sur le formulaire 6-K pour nos rapports actuels, ainsi que les amendements s’y rapportant déposés auprès de la SEC ; et d’autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.*